

Programme et Équipement Prioritaire de Recherche

Risques (IRiMa) – PC INTERRISK

Appel 2026

**Accueil de chercheurs invités
au sein des équipes du PEPR
Risques**

**Call 2026
Visiting Scholar Program
within PEPR Risques Teams**

L'appel à projets est ouvert à tous les chercheurs financés par le PEPR Risques
du 06/04/2026 au 08/06/2026 - à minuit (heure de Paris).

The call for projects is open to all researchers funded by the PEPR Risques program
from April 6th to on June 8th, 2026, until Midnight (Paris time).

Adresse de consultation / Consultation address

<https://www.pepr-risques.fr/fr/appel-projets-accueil-de-chercheurs-invites-au-sein-des-equipes-du-programme>

Résumé

Le Programme de recherche Risques, piloté par le BRGM, le CNRS et l'Université Grenoble-Alpes, a pour objectif de formaliser une « science des risques » pour contribuer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de gestion des risques et des catastrophes et leurs impacts dans le contexte de changements globaux, anthropiques et climatiques. Pour cela, il met en œuvre une série de recherches et d'expertises (d'observation, d'analyse, d'aide à la décision...) pour accélérer la transition vers une société capable de faire face à un ensemble de menaces (hydro-climatiques, telluriques, technologiques, sanitaires, couplées), de s'adapter et d'être plus résiliente et plus soutenable.

Pour faire face à ce défi, accru par le dérèglement climatique, il est nécessaire de consolider, de stimuler et coordonner l'effort de recherche national. L'approche choisie, holistique et intégrative des savoirs, fédère les géosciences, les sciences du climat et de l'environnement, l'ingénierie, les sciences des données et du numérique, ainsi que les sciences humaines et sociales. Il s'agit donc d'engager un effort inédit en France de convergence des synergies par la capitalisation des connaissances et le développement d'approches méthodologiques inter et transdisciplinaires de manière à mieux détecter, comprendre, quantifier, anticiper et gérer les risques et les catastrophes, dans toute leur complexité. Le Programme de recherche Risques est structuré en six axes scientifiques dont les problématiques ont permis de lancer huit projets ciblés :

- Les axes 1 et 2 sont dédiés aux enjeux méthodologiques transversaux : ils construisent les fondements méthodologiques de cadres conceptuels et d'outils opérationnels qui rassembleraient tous les cheminements possibles de la donnée à la décision avec une complexité et une nature adaptative selon le contexte et en prenant en compte l'enjeu socio-économique avec donc une forte pertinence pour les décideurs.
- Les axes 3 à 5 sont dédiés aux enjeux propres à des bassins à risques particuliers (montagne, littoral, outre-mer, zones industrialo-urbaines) : comment se déploient les différents risques (naturels, environnementaux, technologiques, sanitaires, biologiques) et superposées sur certains territoires, entraînant parfois des effets en cascade.
- L'axe 6 se concentre sur le développement des plateformes d'infrastructures nécessaires, avec un accent particulier sur l'interopérabilité.

L'objectif de cet appel est de proposer aux équipes de recherche du PEPR Risques d'accueillir des chercheurs étrangers dans la perspective d'une recherche collaborative, d'un montage de projet, de cours de formation doctorale ou d'écoles de recherche.

L'appel se déroulera en deux phases :

- 1) le dépôt de la candidature argumentée décrivant le projet de mobilité du chercheur invité et le lien de ses travaux de recherche avec le chercheur/l'équipe accueillant.e du PEPR Risques
- 2) la sélection des soumissions qui bénéficieront de l'aide allouée par le Projet Ciblé INTERRISK du Programme Risques.

Les bénéficiaires potentiels de l'aide sont les chercheurs invités par des chercheurs financés par le Programme Risques.

Mots-clés

Risques naturels et technologiques, risques climatiques, vulnérabilités, anticipation, gestion et réduction des catastrophes, adaptation, impacts socio-économiques, rôle des acteurs publics et privés, science participative, modèles et algorithmes pour la gestion des risques et des crises.

Dates importantes

Clôture de l'appel

Les éléments du dossier de dépôt doivent être déposés sous forme électronique, impérativement avant le :

Lundi 8 juin 2026 à minuit (heure de Paris)

sur le formulaire :

<https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/apps/forms/s/FeTF2yWoMdoTP8LmHm33QEDy>

Contact

sylvie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document.

Le formulaire de dépôt des dossiers de candidature est également accessible en ligne par le site du PEPR, sur la page :

<https://www.pepr-risques.fr/fr/appel-projets-accueil-de-chercheurs-invites-au-sein-des-equipes-du-programme>

Table des matières

Résumé	3
Mots-clés	3
Dates importantes	3
Contact	3
1. Contexte et objectifs de l'appel	5
1.1. Contexte.....	5
1.2. Objectifs de l'appel	6
1.3. Calendrier	6
1.4. Rôle des directeurs du PEPR.....	6
2. Thématiques de l'appel et propositions attendues	6
2.1. Thématiques	6
2.2. Principales caractéristiques des propositions.....	6
2.3. Dossier de candidature et modalités	7
3. Examen des propositions	8
3.1. Critères de recevabilité	8
3.2. Critères d'analyse des propositions	9
3.3. Critères d'évaluation de la proposition pour financement	9
4. Dispositions générales	9
4.1. Financement	9
4.2. Science ouverte	10
5. Modalités de dépôt	11
5.1. Contenu du dossier de dépôt	11
5.2. Procédure de dépôt.....	12
5.3. Conseils pour le dépôt	12

1. Contexte et objectifs de l'appel

1.1. Contexte

Le programme de recherche PEPR Risques (IRiMa), co-piloté par le BRGM, le CNRS et l'Université Grenoble-Alpes, a pour objectif de formaliser une « science des risques » pour contribuer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de gestion des risques et des catastrophes, et leurs impacts dans le contexte de changements globaux, anthropiques et climatiques. Pour cela, il met en œuvre une série de recherches et d'expertises (d'observation, d'analyse, d'aide à la décision ...) pour accélérer la transition vers une société capable de faire face à un ensemble de menaces (hydro-climatiques, telluriques, technologiques, sanitaires, couplées), de s'adapter et d'être plus résiliente et plus soutenable.

Dans ce contexte, il existe en effet une demande croissante de sécurité des citoyens et des acteurs socio-économiques. Sur la période 1999-2018, la France est le 15^e pays le plus affecté au monde par les catastrophes (German Watch, 2019). Pour faire face à ce défi, accru par le dérèglement climatique, il est nécessaire de consolider, de stimuler et coordonner l'effort de recherche national. L'approche choisie, holistique et intégrative des savoirs, fédère les géosciences, les sciences du climat et de l'environnement, l'ingénierie, les sciences des données et du numérique, ainsi que les sciences humaines et sociales. Ces disciplines sont aujourd'hui fortement impliquées dans ces problématiques, mais travaillent encore trop souvent en silos, sans interaction directe avec la société. Il s'agira d'engager un effort inédit en France de convergence des synergies par la capitalisation des connaissances et le développement d'approches méthodologiques inter- et transdisciplinaires : de construire ensemble des connaissances et des nouveaux outils innovants de manière à mieux détecter, comprendre, quantifier, anticiper et gérer les risques et les catastrophes, dans leur complexité (événements extrêmes, poly-crisis, risques multiples et non-stationnaires, couplage et effets en cascade, dynamiques multi-échelles, mieux prendre en compte les enjeux humains et socio-économiques, etc.).

Le programme Risques (IRiMa) est structuré en six axes scientifiques :

- Les axes 1 et 2 sont dédiés aux enjeux méthodologiques transversaux : ils construisent les fondements méthodologiques de cadres conceptuels et d'outils opérationnels qui rassembleraient tous les cheminements possibles de la donnée à la décision avec une complexité et une nature adaptative selon le contexte et en prenant en compte l'enjeu socio-économique- avec donc une forte pertinence pour les décideurs.
- Les axes 3 à 5 sont dédiés aux enjeux propres à des bassins à risques particuliers (montagne, littoral, outre-mer, zones industrialo-urbaines) : comment se déploient les différents risques (naturels, environnementaux, technologiques, sanitaires, biologiques) et superposées sur certains territoires, entraînant parfois des effets en cascade.
- L'axe 6 se concentre sur le développement des plateformes d'infrastructures nécessaires, avec un accent particulier sur l'interopérabilité.

Ces axes scientifiques ont donné naissance à neuf projets ciblés (<https://www.pepr-risques.fr/fr>) :

- Chaires collaboratives ;
- Risques en milieu montagneux ;
- Risques en domaines littoraux ;
- Risques en outre-mer ;
- Risques en cascade Naturels-Technologiques ;
- Risques et sociétés ;
- Plateformes intégratives ;
- Actions internationales ;
- Risques hydro-climatiques.

L'appel à manifestation d'intérêt du programme Risques lancé en 2024 a permis la mise en place d'un projet supplémentaire dédié aux risques hydro-climatiques.

Par ailleurs, les 12 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets 2025 complètent les activités de recherche du programme.

Le présent appel contribuera à la valorisation des travaux de recherche conduits au sein des différents projets du programme Risques et à la construction de réseaux de recherche internationaux pour la science des Risques à travers l'invitation de chercheurs étrangers dans les équipes de recherche financées par le PEPR Risques pour des recherches collaboratives, du montage de projet commun, des cours de formation doctorale ou d'écoles de recherche.

1.2. Objectifs de l'appel

L'objectif de cet appel à mobilité est d'offrir l'opportunité aux équipes financées du programme Risques de travailler en France avec des chercheurs étrangers de leur réseau pour renforcer les liens de recherche à travers des projets de recherche collaborative, le montage d'un projet, des cours de formation doctorale ou d'écoles de recherche.

Chaque année un-e ou plusieurs chercheurs du programme Risques pourront bénéficier une fois de ce soutien pour inviter un chercheur étranger à rejoindre son laboratoire pour 1 à 3 mois de mobilité, avec une aide plafonnée à 2000 euros mensuels pour contribuer au financement du séjour de son invité (voyage aller-retour et nuitées sur place).

Les propositions devront se positionner sur les thèmes de recherche du programme définis dans les différents projets ciblés et dans les 12 projets issus de l'AAP 2025 du PEPR Risques. (<https://www.pepr-risques.fr/fr>)

Il s'agit d'une aide sur frais réels plafonnée à 2000 euros mensuels pour le voyage et les nuitées (hors indemnités journalières, frais de transports quotidiens et de missions de terrain) **en un seul séjour de 1 à 3 mois**.

1.3. Calendrier

L'appel est annuel et aura lieu tous les ans en avril jusqu'en 2030.

- Ouverture de l'appel 2026 : **6 avril 2026**
- Fermeture du serveur en ligne : **8 juin 2026 à minuit (horaire Paris)**
- Jury : **15 juin 2026**
- Notification des candidats : à la suite, en fonction des demandes de précision nécessaires
- Création des profils des lauréats auprès du laboratoire GIPSA LAB : **juillet 2026**
- Validité des crédits : **de septembre 2026 à décembre 2027**

1.4. Rôle des directeurs du PEPR

Les directeurs de programme sont en charge de la préparation du texte de l'appel, de son contenu et de ses objectifs. Ils sont garants de sa cohérence avec l'objectif général du programme et avec les activités des projets ciblés.

Les directeurs de programme organisent la relecture des propositions et assurent la sélection des propositions lauréates avec l'appui des membres du comité de pilotage du projet ciblé INTERRISK à partir des propositions déposées à l'échéance de l'appel. Le coordinateur du PC INTERRISK suit le financement des missions financées et rapporte son déroulement selon les critères établis dans le système qualité du programme.

2. Thématiques de l'appel et propositions attendues

2.1. Thématiques

Contexte et champ : les propositions de mobilité doivent s'inscrire dans le contexte de recherches financées au sein du PEPR Risques.

Attendus : Nourrir une recherche collaborative, monter un projet commun, donner des cours de formation doctorale ou participer à des écoles de recherche ; étayer les connaissances scientifiques des domaines de chacun et amplifier le rayonnement à l'international des équipes du programme Risques.

2.2. Principales caractéristiques des propositions

La demande de mobilité devra être en lien direct avec des activités de recherche et/ou de formation conduites et financées au sein du programme Risques.

Les invités sont accueillis pour une durée de 1 à 3 mois, sur une seule période.

Leurs frais de voyage A/R et de nuitées sont pris en charge dans la limite **de 2000 euros mensuels**.

La mobilité devra avoir lieu entre septembre 2026 et décembre 2027.

Les critères de validation de la demande de mobilité sont les suivants :

- Collaboration avérée :
 - Un projet ou programme de recherche commun,
 - Une/des publication(s) commune(s) antérieure(s) constituant un plus,
 - Une/des collaboration(s) en formation,
 - Intervention dans une école de recherche Risques ou dans une formation doctorale du réseau.
- Le chercheur accueillant doit faire partie d'un projet financé par le programme Risques.
- Cohérence et qualité du projet de mobilité du chercheur invité par rapport au travail de recherche mené au sein du programme Risques, intérêt pour la thématique du Programme Risque concernée
- Avis du directeur-trice de l'unité de recherche ou de l'établissement du candidat à la mobilité sur l'importance de cette collaboration internationale
- Retombées attendues en termes de rayonnement international pour le programme Risques
- Réalisme du budget présenté : faire apparaître l'ensemble des cofinancements demandés s'il y a lieu.

2.3. Dossier de candidature et modalités

• Dépôt du dossier

Le dossier de candidature est déposé en ligne par le chercheur accueillant.

Il est composé des éléments suivants :

1/Description de la collaboration (formulaire en ligne)

- Nom, prénom, adresse e-mail du demandeur, PC/AAP de rattachement PEPR Risques,
- Sujet de recherche concerné par la mobilité et thématique de recherche + mots clés
- Lieux d'accueil du chercheur invité (laboratoire, UMR, établissement, ville)
- Etat civil du chercheur invité (nom, prénom, fonctions, adresse e-mail, nationalité, établissement employeur, laboratoire de rattachement, adresse du laboratoire, pays)
- Intitulé des travaux nourris par cette invitation
- Thématique de recherche du chercheur invité et mots clés concernés (5 maximum) ;
- Durée de la mobilité, date prévisionnelle d'arrivée et de départ (Prévoir un délai suffisant pour les modalités d'accueil de l'établissement où se déroulera la mobilité, notamment l'enquête FSD d'1 à 2 mois)
- Montant de l'aide demandée (nuitées et voyage A/R)

2/ Documents à joindre en ligne :

- CV du chercheur invité ;
- Projet détaillé de recherche et/ou d'enseignement démontrant l'intérêt de la collaboration : pour les travaux des deux enseignants-chercheurs/pour son projet/son équipe scientifique, et les retombées et le rayonnement international attendus pour le programme Risques ; 2 pages maximum format pdf
- Calendrier détaillé du séjour (prévoir un délai suffisant pour les modalités d'accueil de l'établissement où se déroulera la mobilité, notamment l'enquête FSD d'1 à 2 mois)
- Budget prévisionnel du séjour et éventuels co-financement(s) envisagé(s) - 1 page format pdf
- Collaborations antérieures éventuelles (1 page format pdf) :
 - projet ou programme de recherche ou de formation commun (projet européen ou autres),
 - publication(s) commune(s) antérieure(s)
- Lettre d'accueil précisant la nature et la durée du séjour avec avis du directeur de laboratoire et/ou de la composante de formation d'accueil (selon la nature du projet) avec, si possible, la validation FSD du chercheur invité - 1 page format pdf
- Lettre de validation de la mobilité du chercheur invité par son établissement d'origine /lettre de mission - 1 page format pdf

Détail du dépôt : voir point 5

- **Organisation de la mission d'accueil**

Le lauréat accueillant sera en charge d'organiser l'accueil du chercheur invité selon les règles de son établissement. Le FSD devra être mis en place (prévoir deux mois de délais avant mobilité) par l'organisme d'accueil du chercheur invité ; s'il peut être réalisé en amont du dépôt de candidature, c'est un plus.

Le chercheur invité devra commander son titre de transport et ses nuitées en lien avec les services supports du laboratoire GIPSA LAB de Grenoble INP-UGA, selon les règles de l'établissement, dans la limite du budget alloué.

Tout budget non consommé sera réaffecté au budget du PC INTERRISK pour la dotation de l'appel de l'année suivante.

Tout dépassement budgétaire sera à la charge exclusive du chercheur invité et lui sera facturé.

- **Livrable**

Après le retour du chercheur invité, le chercheur accueillant devra fournir un cours rapport scientifique (2 pages) sur la collaboration liée à la mobilité financée.

- **Publications**

- Les publications issues de cette mobilité devront faire mention obligatoire dans les remerciements pour tous les travaux, présentations, publications, affiches, éditions, etc. résultant du projet PEPR RISQUES, de la phrase suivante :

"Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-22-EXIR-0009."

"This work received government funding managed by the French National Research Agency under France 2030, reference ANR-22-EXIR-00009."

- Ces publications devront être renseignées sous HAL et associées au numéro ANR INTERRISK : ANR-22-EXIR-00009.

3. Examen des propositions

Les principales étapes de la procédure de l'appel sont les suivantes :

- **Dépôt des propositions sur le site dédié du programme Risques.** Chaque proposition est portée par un chercheur en contrat avec le PEPR Risques.
- **Examen de la recevabilité** des dossiers par la direction du programme Risques, selon les critères explicités au § 3.1 ;
- **Sélection et annonce de la proposition lauréate** par la direction du programme Risques.

L'analyse et la sélection des propositions seront confiées au(x) directeur(s) du programme Risques et au Comité de pilotage du projet ciblé INTERRISK.

L'attribution aura lieu sous réserve de l'approbation de l'enquête FSD et la fourniture d'un OM de l'établissement d'origine du chercheur accueilli relatif à la mobilité.

3.1. Critères de recevabilité

- Être engagé dans une recherche (co)financée par le programme PEPR Risques ;
- Démontrer la pertinence du déplacement en vue d'une collaboration émergente et/ou participation à des formations en lien avec le PEPR ;
- La mobilité doit avoir lieu dans l'année qui suit l'appel, de septembre 2026 à septembre 2027 ;
- Disposer d'une lettre d'accueil précisant la nature et la durée du séjour avec l'avis du directeur de laboratoire et/ou de la composante de formation (selon la nature du projet), recueillie par le chercheur accueillant avec (si possible) la validation du séjour de la part du FSD pour le chercheur invité ;
- Lettre de validation ou ordre de mission de la mobilité du chercheur invité de son établissement ;
- Chaque lettre de proposition doit être déposée sur le formulaire de dépôt dédié du Programme Risques avant la date et l'heure de clôture de l'appel.

Exclusions :

- Sont exclues les propositions qui ne proviennent pas de chercheurs financés par le PEPR Risques ou concernant l'invitation d'un chercheur d'un établissement situé en France.
- Sont exclues également les propositions qui causeraient un préjudice important du point de vue de l'environnement (application du principe DNSH – Do No Significant Harm ou « absence de préjudice important ») au sens de l'article 17 du règlement européen sur la taxonomie.

3.2. Critères d'analyse des propositions

- La proposition doit entrer dans le champ de l'appel décrit au § 2.1 ;
- Le projet de mobilité déposé doit répondre à une question de recherche portée par le chercheur accueillant et être en cohérence avec son travail de recherche au sein du programme Risques ;
- Le chercheur accueillant doit être financé par le PEPR Risques.

3.3. Critères d'évaluation de la proposition pour financement

Pour l'évaluation des propositions, les critères d'évaluation sont donnés à **titre indicatif pour orienter les candidats** lors de la rédaction de leur dossier.

1) Excellence et ambition :

- Excellence scientifique et qualité du projet ;
- Ambitions liées à cette mobilité ;
- Pertinence du projet de mobilité par rapport aux objectifs de recherche, insertion dans les thèmes de recherche du PEPR Risques ;
- Avis du directeur-trice de l'unité de recherche du chercheur sur l'importance de cette collaboration internationale pour le laboratoire (et classement des différentes demandes du laboratoire s'il y a lieu) ;
- Un co-financement est un plus.

2) Impact et retombées

- Retombées attendues pour le projet de recherche ou de formation des deux chercheurs (accueillant et invité), intérêt pour les 2 organismes concernés ;
- Qualité du budget présenté (honnête et équilibré) ;
- Réalisme du calendrier
- Contribution au développement de la recherche et/ou de la formation et du réseau de recherche international RISQUES ;
- Stratégie de diffusion et de valorisation du séjour et des démonstrations scientifiques, adhésion aux principes FAIR, Open Science et promotion de la culture scientifique.

4. Dispositions générales

4.1. Financement

Les appels financés au titre du PEPR Risques présentent un caractère exceptionnel et se distinguent du financement récurrent des établissements universitaires ou de recherche.

Les dépenses éligibles sont précisées dans le règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides de l'action PEPR. L'intervention publique s'effectue notamment dans le respect des articles 107 à 109 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne et des régimes cadres d'aides d'Etat afférents, ainsi que des encadrements temporaires en vigueur.

Le financement alloué représente des moyens supplémentaires destinés à des actions de mobilité de chercheurs invités étrangers par un chercheur du programme. Cette dotation n'est ni versée au chercheur invité, ni au laboratoire du chercheur accueillant. C'est une aide individuelle qui permet de couvrir le transport A/R et les nuitées sur place uniquement. Ce soutien pourra être ajusté en fonction des frais prévisionnel annoncés, dans la limite de 2000 euros par mois de mobilité, sur décision du jury. Aucun autre frais (achat de PC ou d'équipement notamment) ne pourra être pris en charge.

L'aide est définie pour une durée d'un mois minimum et de 3 mois maximum, et répartie sur un seul séjour.

NB : ce montant peut se révéler insuffisant pour couvrir l'intégralité les nuitées et le voyage A/R, il est important de prévoir d'autres financements complémentaires éventuels pour la mobilité.

Le décaissement est effectué par un des établissements partenaires du Projet Ciblé INTERRISK, en l'occurrence Grenoble INP UGA, via le laboratoire GIPSA-LAB, selon les règles de l'établissement. La procédure mise en œuvre est une prise en charge directe des frais à hauteur du coût réel du voyage et des nuitées, dans la limite du montant retenu par le jury. Les titres de transport seront impérativement émis - à partir de septembre 2026 - auprès du Laboratoire GIPSA-LAB (Grenoble INP UGA),

idéalement 2 mois minimum avant la date du déplacement, afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux, pour des mobilités programmées.

Ce qui reste de dotation après le solde de la mission n'est pas dû au candidat et retourne sur la ligne de gestion INTERRISK pour l'appel de l'année suivante.

Dès la notification aux lauréats, les chercheurs invités lauréats devront rapidement renvoyer leur dossier de création de profil auprès des responsables financiers du GIPSA-LAB (juillet 2026).

Des devis préalables pourront être demandés aux chercheurs invités lauréats.

Les remboursements pourront se faire sur factures d'un nombre de nuitées correspondant au montant alloué.

Accréditation FSD

Préalablement à tout engagement de dépenses, les chercheurs invités lauréat devront être accrédités par une démarche FSD (accréditation Sécurité Défense) qui doit approuver la mobilité du chercheur invité lauréat au sein du programme Risques. Cette enquête, qui peut prendre jusqu'à deux mois d'étude de dossier, devra être initiée par le laboratoire d'accueil ainsi que toutes les formalités d'accueil locales (conventions...) propres à l'établissement.

4.2. Science ouverte

Dans le cadre de la contribution de l'ANR à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO) et le Plan S au niveau international, les bénéficiaires de la subvention du PC INTERRISK s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs et à adopter, pour les données de recherche, une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ». Ainsi, toutes les publications scientifiques issues de projets financés dans le cadre des PEPR, seront rendues disponibles en libre accès sous la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

- Publication dans une revue nativement en libre accès ;
- Publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal transformatif¹ ;
- Publication dans une revue à abonnement. La version éditeur ou le manuscrit accepté pour publication sera déposé dans l'archive ouverte HAL par les auteur.e.s sous une licence CC- BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD), selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou contrat de financement.

Les lauréats s'engagent :

- **À ce que le texte intégral des publications scientifiques élaborées dans le cadre du financement soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard au moment de la publication.**
- **À mentionner la référence ANR du projet de recherche dont elles sont issues. Dans le cas présent, il s'agira de mentionner le code ANR du PC INTERRISK ANR-22-EXIR-0009 et celui du projet ciblé d'appartenance du contrat de recherche.**
- **À intégrer dans les remerciements de chaque publication la mention :**
"Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-22-EXIR-0009."
"This work received government funding managed by the French National Research Agency under France 2030, reference ANR-22-EXIR-0009."

L'ANR encourage à déposer les pré-prints dans des plateformes ouvertes ou archives ouvertes et à privilégier des identifiants pérennes ou uniques (DOI ou HAL Id, par exemple).

Par ailleurs, l'ANR recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert².

¹ Définition d'accord dit [transformant](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) ou [journal transformatif](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) : <https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/>

² Le site DOAJ (<https://doaj.org/>) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOA(<https://www.doabooks.org/>) fait de même pour les monographies.

5. Modalités de dépôt

5.1. Contenu du dossier de dépôt

Le dossier de dépôt devra comporter l'ensemble des éléments demandés ci-dessous et devra être déposé avant la clôture de l'appel à projet. Le dossier devra être déposé sur le site de dépôt dont l'adresse est mentionnée page 3.

Important : Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

Le dossier de dépôt complet est constitué d'un formulaire à compléter en ligne et de documents en format pdf à joindre en fin de formulaire dans les champs requis.

[Le dépôt en ligne se fait en une fois.](#)

⇒ **Il est important de vérifier et préparer les documents demandés en amont de la soumission :**

- **Description de la collaboration (formulaire en ligne)**
 - Nom, prénom, adresse e-mail du demandeur, PC/AAP de rattachement PEPR Risques,
 - Sujet de recherche concerné par la mobilité et thématique de recherche + mots clés
 - Lieux d'accueil du chercheur invité (laboratoire, UMR, établissement, ville)
 - Etat civil du chercheur invité (nom, prénom, fonctions, adresse e-mail, nationalité, établissement employeur, laboratoire de rattachement, adresse du laboratoire, pays)
 - Intitulé des travaux nourris par cette invitation
 - Thématique de recherche du chercheur invité et mots clés concernés (5 maximum) ;
 - Durée de la mobilité, date prévisionnelle d'arrivée et de départ (Prévoir un délai suffisant pour les modalités d'accueil de l'établissement où se déroulera la mobilité, notamment l'enquête FSD d'1 à 2 mois)
 - Montant de l'aide demandée (nuitées et voyage A/R)

- **Documents à joindre à votre demande (en fin de formulaire en ligne) :**
 - CV du chercheur invité ;
 - Projet détaillé de recherche et/ou d'enseignement démontrant l'intérêt de la collaboration : pour les travaux des deux enseignants-chercheurs/pour son projet/son équipe scientifique, et les retombées et le rayonnement international attendus pour le programme Risques ; 2 pages maximum format pdf
 - Calendrier détaillé du séjour (prévoir un délai suffisant pour les modalités d'accueil de l'établissement où se déroulera la mobilité, notamment l'enquête FSD d'1 à 2 mois)
 - Budget prévisionnel du séjour et éventuels co-financement(s) envisagé(s) - 1 page format pdf
 - Collaborations antérieures éventuelles (1 page format pdf) :
 - projet ou programme de recherche ou de formation commun (projet européen ou autres),
 - publication(s) commune(s) antérieure(s)
 - Lettre d'accueil précisant la nature et la durée du séjour avec avis du directeur de laboratoire et/ou de la composante de formation d'accueil (selon la nature du projet) avec, si possible, la validation FSD du chercheur invité - 1 page format pdf
 - Lettre de validation de la mobilité du chercheur invité par son établissement d'origine /lettre de mission - 1 page format pdf.

5.2. Procédure de dépôt

Les documents du dossier de dépôt (5.1) devront être transmis par le chercheur accueillant responsable du projet **sous forme électronique impérativement** :

- Avant la date de clôture du présent appel à projets,
- Sur le formulaire en ligne de dépôt selon les recommandations en 5.3.
Le formulaire de dépôt est accessible directement à partir de la page web de publication du présent appel à projets : <https://www.pepr-risques.fr/fr/appele-projets-accueil-de-chercheurs-invites-au-sein-des-equipes-du-programme>.
Son lien d'accès est également indiqué en toutes lettres en page 3 de ce document.
- En confirmant votre dépôt par mail à sylvie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr

Seule la version électronique des documents de dépôt présente sur le site de dépôt à la clôture de l'appel à projets est prise en compte pour l'évaluation.

UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION sous forme électronique sera envoyé au chercheur accueillant responsable de la soumission lors du dépôt des documents.

5.3. Conseils pour le dépôt

Il est fortement conseillé :

- De ne pas attendre la date limite d'envoi des projets pour la saisie des données en ligne et le téléchargement des fichiers (attention : le respect de l'heure limite de dépôt est impératif) ;
- De vérifier avant leur téléchargement que les documents déposés dans le formulaire en ligne soient complets et correspondent aux éléments attendus ;
- De consulter régulièrement le site internet dédié au programme, à l'adresse indiquée page 1, qui comporte des informations actualisées concernant son déroulement ;
- De contacter, si besoin, les correspondants par courrier électronique, à l'adresse mentionnée page 3 du présent document.



Contact

Les renseignements concernant le processus administratif (constitution du dossier, démarches en ligne...) pourront être obtenus par courriel auprès de :

sylvie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr